

PARKINGS et nombre de places

- Parkings abonné-es et visiteurs-euses
- Parkings exclusivement abonné-es
- Parkings exclusivement visiteurs-euses

ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

- Stationnement longue durée et résident-es (gratuit de 12 h à 14 h). Code Paybyphone 38003
- Stationnement de courte durée limité à 3 h 30, et résident-es. Code Paybyphone 38002
- Stationnement de courte durée limité à 3 h 30. Code Paybyphone 38001

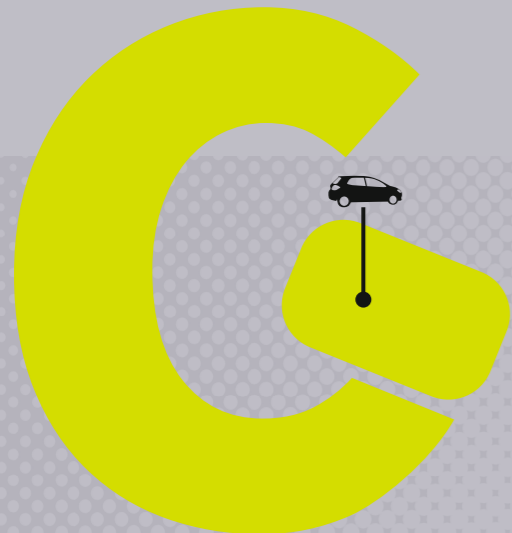
Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

- Secteur 1 : à l'ouest du bd. Gambetta
- Secteur 2 : à l'est du bd. Gambetta
- Zone piétonne

Résident-es

Comment stationner à Grenoble

2024



Mairie de Grenoble, 11 bd J.-Pain, 38000 Grenoble - IPMS. Photos © Ville de Grenoble; T. Chemu. Imprimé sur papier 100 % recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.



Z Axe Agutte-Semba-Rey : Zone à Trafic Limité

Résident-es

Comment stationner à Grenoble ?



Désireuses de favoriser l'usage des modes de déplacements doux et alternatifs à l'automobile, **la Ville de Grenoble et la Métropole organisent le stationnement des résident-es et des visiteurs-euses.**

En incitant à la rotation, elles favorisent l'accès aux commerces et aux activités urbaines.

Par ailleurs pour répondre aux besoins des résident-es du centre-ville, la Ville a instauré un tarif préférentiel et la Métropole propose différents abonnements dans les parcs.

De nouveaux aménagements de stationnement, des abonnements à tarif attractif, des modes de paiement plus adaptés, des modalités d'abonnement simplifiées : ce sont autant de mesures qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des résident-es grenoblois-es.

Tarification du stationnement sur voirie pour les résident-es en zone payante

- > ticket 30 jours : 12 €
- > ticket 7 jours : 9 €
- > ticket 1 jour : 3 €

Vous pouvez bénéficier de cette tarification si votre résidence principale se situe :

- > à l'intérieur d'une zone de stationnement payant,
- > ou dans les rues piétonnes ou enclavées du centre-ville.

Le stationnement résident-es n'est pas autorisé en zone orange de 10 h à 19 h.

Le tarif résident-es s'applique dans le secteur de domiciliation du détenteur-trice.

- secteur 1 : (fond orange clair) : à l'ouest du boulevard Gambetta
- secteur 2 : (fond jaune clair) : à l'est du boulevard Gambetta

Démarches à effectuer

Pour obtenir un ticket résident-e, la démarche s'effectue en 2 temps.

1. ENREGISTRER SON VÉHICULE

Pièces justificatives à fournir :

- > carte grise du véhicule
- > avis d'imposition ou certificat de non-imposition
- > une facture de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz) ou une attestation ou facture d'assurance logement de moins de 3 mois
- > les 3 documents libellés au même nom, prénom et adresse, si tel n'est pas le cas se référer aux cas particuliers sur grenoble.fr

En ligne sur stationnement.grenoble.fr ou

Se présenter avec les pièces à fournir dans un des lieux suivants :

- > **Pôle Accueil Relations Usager-ères**
50, av. Maréchal-Randon
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Fermé le mardi après-midi
- > **Maison Des Habitant-es Chorier-Berriat**
10, rue Henri-Le-Chatelier
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.
- > **Maison Des Habitant-es Bois d'Artas**
1, chemin du Bois d'Artas
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.

L'immatriculation du véhicule est alors enregistrée dans la base de données des résident-es, permettant ainsi d'acheter le ticket résident.

Cette démarche est à **renouveler une fois par an.**

2. ACHETER SON TICKET RÉSIDENT-E

Le ticket résident-e est dématérialisé : il est enregistré dans une base de données, et les agent-es de contrôle du stationnement en ont connaissance grâce à leurs terminaux de contrôle.

Achat :

- > **en ligne sur stationnement.grenoble.fr**
- > **sur les horodateurs**, avec paiement par carte bancaire
- > **en guichet, auprès du Pôle Accueil Relations Usager-ères.** Les paiements sont possibles en espèces, carte bancaire ou chèques.

Pour toute information : 04 76 76 36 36

Abonnements résident-es dans les parkings couverts de la métropole

TARIFS 2024

Abonnement résident-e mensuel 24 h/24 h - 7j/7j

> **tarif standard : 65 € / mois**

> **tarif véhicule lourd : 71 € / mois**

(1 550 kg pour les véhicules thermiques ; 1 800 kg pour les véhicules électriques).